

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 06 OCTOBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le six octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trente septembre deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,
C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT,
M.-J. PERRILLAT-AMEDEE
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR,
C. MOENNE, C. PHILIPPE, F. ROSSET,
P. ROUSSEAU-BARATHON, N. TARDIF, A. VELLUZ

Absente excusée : MME M. VIGNE donne procuration à MME C. COUDURIER



Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Madame Brigitte CAUL-FUTY est désignée secrétaire de séance.



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il souhaite rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Convention de remboursement de frais de salaires entre la Commune d'Arenthon et la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 Septembre 2014*
- *Délibérations :*
 1. *Approbation du règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport*
 2. *Marché pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche, espace public et appartements - Attribution des lots*

3. *Aménagement des plateaux surélevés au lieu-dit « Lanovaz » sur la RD 19 Bis :
Convention d'entretien entre le Conseil Général de la Haute-Savoie et la Commune*
 4. *Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor pour l'année 2014*
 5. *Convention de remboursement par la Commune d'Arenthon des frais liés au
remplacement de Madame GIRARD par un agent de la Commune de Scientrier, dans le
cadre du portage des repas aux personnes âgées*
 6. *Positionnement de la Commune d'Arenthon au sujet de la géothermie et des demandes de
permis de recherche en cours sur le territoire*
- *Commission Urbanisme*
 - *Rapports établis par chaque commission*
 - *Questions diverses*
 - *Dates à retenir*

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2014

Aucune autre remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 08 Septembre 2014.

DÉLIBÉRATIONS

01.	APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT Délibération n°2014-77
------------	---

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'en raison de l'organisation des nouveaux temps d'activités périscolaires depuis la rentrée scolaire 2014, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport.

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur qui évoque :

- les règles applicables à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire, à la garderie périscolaire et à l'Ecole Municipale des Sports
- les mesures disciplinaires.

Monsieur le Maire présente les modifications apportées au règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport.

Il est précisé que les enfants ne pourront en aucun cas quitter seuls le lieu d'accueil, sauf demande expresse des parents.

A cet effet, une autorisation sera disponible auprès de l'équipe d'animation ; celle-ci devra être retournée au Service Enfance Jeunesse et Sport dûment signée par les parents avec la ou les dates et l'heure précise du départ autorisé.

Par cette demande, les parents déchargeront totalement le Service Enfance Jeunesse et Sport et la Commune d'Arenthon de toute responsabilité vis-à-vis de l'enfant dès lors qu'il aura quitté l'enceinte du lieu d'accueil.

Aucune autorisation de quitter seul l'accueil ne sera possible pour un enfant de moins de 6 ans.

Par ailleurs, concernant l'accueil périscolaire du soir, Monsieur le Maire rappelle qu'il sera facturé à la demi-heure au tarif fixé chaque année par le Conseil municipal. Toute demi-heure entamée ou dépassée de plus de 5 minutes sera facturée.

A la sortie des classes, l'enfant devra venir voir l'animateur de l'accueil périscolaire, qui le pointera sur la liste de présence. Il est donc demandé aux parents de prévenir l'enfant chaque jour s'il va ou non à l'accueil périscolaire.

Pour l'accueil du soir, l'enfant devra être en possession d'un goûter.

L'enfant pourra être récupéré dans les locaux de l'accueil ou à l'extérieur (city-stade) par les parents ou la personne habilitée à cet effet qui signera le registre de sortie.

Pour des raisons d'organisation du service, afin d'éviter toute erreur qui pourrait s'avérer préjudiciable aux enfants et pour faciliter l'organisation des activités, il est conseillé d'éviter autant que possible de venir chercher les enfants à 16 h00.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait décidé que le quart d'heure de 15h45 à 16h00 ne serait pas facturé.

Enfin, Monsieur le Maire énonce que dans les cas de fréquentation irrégulière et/ou imprévisible, les parents, et non plus les enfants, devront fournir un ticket spécifique à chaque accueil (sauf EMS) qu'ils remettront la veille au matin avant 8h30 dans une boîte prévue à cet effet :

- Lundi matin pour le mardi
- Mardi matin pour le mercredi et pour le jeudi
- Jeudi matin pour le vendredi
- Vendredi matin pour le lundi
- Vacances et jours fériés : déposer le ticket avant 8h30 le matin du dernier jour d'école pour le jour de la reprise.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur du Service enfance jeunesse et sport dans son intégralité, applicable à compter du 1^{er} septembre 2014.

02.	MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE - RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN MICRO-CRÈCHE, ESPACE PUBLIC ET SEPT LOGEMENTS - ATTRIBUTION DES LOTS Délibération n°2014-78
------------	---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres en 16 lots séparés lancée le 8 juillet 2014 pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche, espace public et sept logements.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises, le mercredi 3 septembre 2014 et le lundi 29 septembre 2014 pour l'ouverture des plis et l'analyse des 63 dossiers reçus, selon le jugement des offres avec les critères suivants :

- 60% sur la valeur technique
- 40% sur les prix.

Après analyse, les entreprises retenues, s'étant classées première, et comme étant les offres les plus économiquement avantageuses, sont les suivantes :

N°LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE
1	VRD	SMTF	50 439,52 €
2	GROS-OEUVRE	BACCHETI	285 000,00 €
3	CHARPENTE COUVERTURE FERBLANTERIE BARDAGE	ROUX	128 395,65 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	ROUX	46 569,00 €
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ROUX	39 459,21 €
6	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	BONGLET	59 529,20 €
7	CARRELAGES REVETEMENTS MURAUX	SCM	67 500,00 €
8	SOLS SOUPLES	SOLS CONFORT	5 507,41 €
9	PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES	BONGLET	51 383,32 €
10	ASCENSEUR	ACAF	24 161,00 €
14	CLOTURES PORTAILS	CSA	11 790,00 €
16	AGENCEMENTS MOBILIERS	ROUX	21 303,50 €
LOT A	CHAUFFAGE SANITAIRE	P2C ENERGIE	115 776,70 €
LOT B	CUISINE EQUIPEMENT	CUNY	11 240,00 €
LOT C	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	CORNILLON	73 896,47 €
LOT D	VENTILATION	MEYER	18 387,70 €
TOTAL			1 010 338,68 €

Monsieur le Maire précise que ces montants comprennent la tranche ferme (Réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et 4 appartements) et la tranche conditionnelle (lots secondaires pour les 3 appartements au nord du bâtiment).

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 16 lots et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

***Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **ATTRIBUE** les 16 lots de l'appel d'offres,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont déjà inscrits au Budget Primitif 2014.

03.	AMÉNAGEMENT DES PLATEAUX SURÉLEVÉS AU LIEU-DIT « LANOVAZ » SUR LA R. D. 19 BIS : CONVENTION D'ENTRETIEN ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET LA COMMUNE
------------	--

Avant de signer cette convention d'entretien avec le Conseil Général, Monsieur René DECARROUX demande s'il est possible que les services du Conseil Général refassent un peu les accotements sur une partie de la route de Lanovaz.

A l'unanimité des conseillers présents, il a été décidé que cette délibération soit reportée, afin que Monsieur le Maire se renseigne auprès des services du Conseil Général pour savoir si les accotements peuvent être restaurés, avant que la Commune reprenne l'entretien de la voirie à sa charge.

04.	INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2014 Délibération n°2014-79
------------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

*Le Conseil municipal, après délibération,
Par 13 voix pour,
2 voix contre (B. CAUL-FUTY et J.-P. LE JONCOUR)
et 4 abstentions (J. FREMEAUX, M. MARCAULT, C. PHILIPPE et F. ROSSET)*

Considérant les services rendus par Monsieur le Receveur municipal, en sa qualité de conseiller financier de la commune,

- ✓ **DECIDE** de lui allouer l'indemnité de conseil indiquée ci-après, calculée par application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté précité et au taux maximum, pour l'année 2014, soit QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTIMES NETS (484,87 € nets).

05.	CONVENTION DE REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE D'ARENTHON DES FRAIS LIÉS AU REMPLACEMENT DE MADAME GIRARD PAR UN AGENT DE LA COMMUNE DE SCIENTRIER, DANS LE CADRE DU PORTAGE DE REPAS AUX PERSONNES ÂGÉES Délibération n°2014-80
------------	---

Monsieur le Maire expose qu'afin de pallier à l'absence de Mme GIRARD en charge du portage repas aux personnes âgées, il a été négocié avec la Commune de Scientrier le remplacement temporaire de cet agent sous la forme d'une convention.

Cette convention permettra de consigner la durée, les modalités d'organisation et de remboursement des frais engendrés.

Monsieur le Maire précise que la convention prendra fin lorsque Madame GIRARD reprendra ses fonctions à la fin de son arrêt de travail.

*Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de remboursement des frais liés au remplacement de Madame GIRARD par un agent de la Commune de Scientrier, dans le cadre du portage des repas auprès des personnes âgées.

06.	CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SALAIRES ENTRE LA COMMUNE D'ARENTHON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT Délibération n°2014-81
------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande de mutation externe de Madame GRECO, adjoint territorial d'animation de 2ème classe, au sein des services de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat (Lot).

Etant donné que cet établissement exprime un besoin impératif de disposer de Madame GRECO durant les vacances de la Toussaint, du 20 au 31 octobre 2014, avant qu'elle n'intègre définitivement la Communauté de communes dans le délai des trois mois réglementaires, il a été convenu entre les deux autorités territoriales de rédiger une convention.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de remboursement du salaire de Madame GRECO versé par la Commune d'Arenthon pour les tâches exercées pour le compte de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat durant la période précitée.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

*Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de remboursement des frais de salaires de Madame GRECO établie entre la Commune d'Arenthon et la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat.

07.	POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ARENTHON AU SUJET DE LA GÉOTHERMIE ET DES DEMANDES DE PERMIS DE RECHERCHE EN COURS SUR LE TERRITOIRE Délibération n°2014-82
------------	---

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du S.M.3.A. (Syndicat Mixte d'Aménagement des Abords de l'Arve) en date du 24 juillet 2014, au sujet de la géothermie et des demandes de permis de recherche en cours sur le territoire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la même délibération a été prise au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Rochois lors de sa séance du 16 septembre 2014, et qu'il convient par conséquent que la Commune se positionne sur le sujet.

*Le Conseil municipal, après délibération,
Où l'exposé du Maire et après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **ATTIRE** l'attention de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur l'association des gestionnaires locaux relativement à la géothermie profonde vis-à-vis des risques que ces techniques pourraient engendrer pour la qualité des eaux exploitées pour l'eau potable, au-delà des captages prioritaires ;
- ✓ **DEPLORE** le caractère tardif de la communication du projet, l'insuffisance de cette dernière, ainsi que la différence de procédures d'instruction et de consultation du public sur de tels sujets, concernant notamment ces deux autorisations de recherche (haute et basse température) ;
- ✓ **SOUHAITE** ardemment que soit pris en compte les enjeux locaux de l'eau, qui n'apparaissent pas dans le dossier « d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température du Salève » :
 - la présence des ressources stratégiques pour l'eau potable,
 - la présence d'une Z.R.E. sur la nappe du Genevois ;
- ✓ **DEMANDE** qu'avant toute autorisation et délivrance de permis, l'Etat soit vigilant et n'engage pas de signature sur une exclusivité de permis auprès d'un privé, sans s'être assuré d'une forte implication du territoire et des élus locaux, dans un tel choix stratégique.

Madame Colette BOEX a précisé qu'une enquête publique était ouverte pendant 35 jours, du mercredi 1^{er} octobre au mardi 04 novembre 2014, concernant une demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température dit permis de Salève sur une partie du département de la Haute-Savoie par la SAS GEOFORON.

Le document d'enquête est disponible en Mairie, durant les horaires d'ouverture.

Une présentation des différents types de recherches de gîtes géothermiques a été faite par Monsieur Claude MOENNE, afin que les conseillers municipaux soient bien informés sur le sujet.

URBANISME

La commission du 25 Septembre 2014

- ❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Hervé TRIDON
485 Bis, Route de Reignier
Zone UB : Extension des hameaux

Fermeture balcon

Madame Valérie PONZI
51, Lotissement Maclenay
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Suppression haie par une clôture et
installation mur de soutènement**

Monsieur Michel LONGET
485 Bis, Route de Reignier
Zone UB : Extension des hameaux

**Création auvent couvrant la terrasse
non abritée**

Monsieur Bruno BORNAY
95, Chemin des Marais
Superficie terrain : 1 017 m²
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Division parcellaire en vue de
construire**

Madame Gabrielle DECARROUX
277, Route du Salève
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Pose panneaux photovoltaïques

Monsieur Georges SOQUET
69, Chemin de Chanrou
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Réfection toiture habitation

Monsieur David CAPDEVLIA
65, Lotissement d'Andey
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Abri de voiture

Monsieur Sébastien GAILLARD
925, Route de Lanovaz
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Réhabilitation hangar agricole

Monsieur Frédéric BONVIN
704, Route de Lanovaz
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Création piscine + hangar agricole

❖ Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis défavorable.

Monsieur Bernard TSCHANZ
Terrain situé Route de Lanovaz
Superficie abri : 19 m²
Zone Ap : zone agricole inconstructible

Création abri à fourrage

Suite à la demande de Monsieur René DECARROUX concernant les travaux déclarés par Monsieur José TESOURO, Monsieur le Maire a rappelé les demandes de travaux déposés en Mairie par Monsieur TESOURO entre 1991 et 2014.

Selon Monsieur DECARROUX, un bâtiment aurait été doublé récemment, mais ces travaux n'auraient pas été déclarés. La Commission d'urbanisme doit passer sur le terrain pour vérifier si des travaux ont été réalisés sans déclaration préalable.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

- Une réunion de la Commission Aménagement est fixée le mercredi 08 octobre à 18h00 en Mairie.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- La commune est en attente d'un devis pour la réalisation des travaux de réaménagement du hall et du secrétariat de la mairie.
- La commune est en attente d'un devis pour améliorer l'éclairage de la maison des associations.
- Les travaux pour l'éclairage public ont démarré. Dans un premier temps, il va s'agir de sécuriser les postes défectueux et les lampadaires situés à proximité. Par ailleurs, il va être procédé à une baisse d'intensité des lampadaires sur les axes principaux et l'extinction de l'éclairage public dans les hameaux (sauf carrefours dangereux) entre 23h et 5h du matin. Monsieur le Maire précise que la population sera informée par le biais de la presse, du site internet de la commune, et du bulletin municipal.
- A la demande de Monsieur René DECARROUX, le monument funéraire de Monsieur DEZANET va être nettoyé car il s'agit d'un ancien combattant mort pour la France qui n'a plus de famille pour entretenir ce monument.
- Une réunion de la Commission Travaux / Bâtiments est fixée le mardi 14 octobre à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur Claude MOENNE informe le Conseil que les travaux en vue de sécuriser la Route de Publet sont en cours.
- Concernant le Lotissement d'Andey, la commission a fixé une réunion le jeudi 13 novembre à 20h00 en Mairie pour discuter de la reprise de la voie du lotissement par la Commune, sous réserve que la voie soit remise en état avant la reprise de l'entretien par la commune. Les riverains du lotissement vont recevoir une invitation.
- Monsieur MOENNE énonce qu'une procédure d'appel d'offres va être mise en place pour la réfection de la Route des Chars qui devrait être réalisée en trois phases.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- Madame Colette BOEX a fait un petit bilan de l'entretien des fossés et ruisseaux de la commune.
 - Entretiens réalisés : Les Corbières, Lotissement d'Andey, Les Rochs.
Le ruisseau des Corbières qui a inondé à plusieurs reprises la route de Fessy, ainsi qu'une maison proche, a été nettoyé.
Le fossé de l'impasse du lotissement d'Andey a été curé.
Les autres sont entretenus de façon annuelle ou bi-annuelle.
 - En cours : ZA Chevilly
 - Liste d'attente pour 2015 en cours d'établissement : Foron
- Lundi 13 octobre à 9h30 en Mairie : Réunion d'informations sur la démoüstication

- Chemin rural dit des Crêts
Le bornage de ce chemin n'est plus exact, et avec les nouvelles constructions, le chemin est devenu très étroit à certains endroits. Par conséquent, la Commission Environnement préconise de demander à Monsieur Marcel PIOUTAZ de déplacer les barbelés et de les replacer le long des bornes. Un courrier va être transmis à Monsieur PIOUTAZ.
- Chemin des Tattes
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été envoyé aux deux propriétaires riverains du Chemin des Tattes (Patricia CAMBIERI et Remi DEFFAYET) pour demander s'ils autoriseraient Monsieur SOMMEILLER à passer sur leurs parcelles, ou leur proposer qu'ils vendent une partie de leur parcelle à la Commune, afin de réaliser un chemin. Madame BOEX a précisé que ce chemin était fermé jusqu'à nouvel avis.
- La Commission environnement élargie s'est réunie le 03 octobre 2014 afin de discuter des projets et idées à mettre en œuvre sur le territoire : arboretum, nom des ruisseaux, rénovation du skate-park en installation du fitness de plein air, voie pour les vélos entre Lanovaz et l'école, journée nettoyage des ruisseaux, mise en place d'une randonnée du terroir, etc.
Des groupes de travail par thèmes vont être constitués.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- Afin de rappeler la nouvelle organisation des rythmes scolaires aux parents et de clarifier et sécuriser le départ des enfants après l'école, une réunion publique est organisée le jeudi 09 octobre à 19h00 à la salle communale d'Arenthon.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 14 octobre à 20h00 en Mairie.

§ COMMISSION SOCIAL

- La prochaine sortie des anciens est organisée le mercredi 22 octobre 2014. Il s'agit d'une croisière sur le lac du Bourget.
- La collecte alimentaire organisée par la Croix-Rouge de La Roche / Reignier aura lieu du samedi 1^{er} au samedi 8 novembre 2014. Les points de collecte seront situés à l'épicerie communale, en Mairie et à la bibliothèque municipale.

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- L'horaire d'ouverture de la bibliothèque a été avancé le lundi à 15h30, au lieu de 16h30.
- Au mois de mars, une exposition sera organisée pour les artistes d'Arenthon. Cette exposition aura pour thème de mettre en avant les œuvres réalisées uniquement à partir de produits recyclés. Un travail va être réalisé avec les classes de l'école primaire.
- Une réunion de la Commission Culture / Bibliothèque est fixée le 21 octobre à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION COMMUNICATION

- Le bulletin municipal est cours d'élaboration.
Madame BOEX a rappelé que tous les articles doivent être transmis avant le 31 octobre 2014, afin que les bulletins puissent être distribués fin novembre ou début décembre.
- Une réunion est organisée avec les associations le mardi 28 octobre à 20h00 en Mairie, afin d'établir le calendrier des manifestations 2015.

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Une réunion est organisée avec l'EPF le jeudi 30 octobre à 18h00 en Mairie, afin d'être conseillé sur la gestion des futurs appartements situés dans le bâtiment arrière de la micro-crèche.

§ GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de mutation de Madame GRECO, responsable du Service Enfance Jeunesse, au sein de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat.
Suite à la réorganisation des services, Monsieur PORETTI va reprendre la direction du Service, et Madame DUPRAZ va être nommée adjointe au responsable afin d'aider Monsieur PORETTI dans ses tâches administratives.
Une offre d'emploi pour un poste d'animateur de 24 heures hebdomadaires va être publiée.
- Monsieur le Maire a rappelé sa volonté de faire évoluer le service technique, étant donné que l'actuel agent technique est de plus en plus sollicité par l'ensemble des services municipaux. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps à compter de janvier 2015.
A l'unanimité, les conseillers présents ont validé cette proposition qui permettra d'assurer le remplacement de l'agent technique durant ses congés, mais aussi de l'aider dans ses tâches les plus urgentes (déneigement, etc.).

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- En vue de répondre aux obligations de la réforme territoriale, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir aux compétences qui pourraient être transférées à la Communauté de communes.
Certaines compétences devraient être obligatoirement transférées à l'intercommunalité, telles que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, ainsi que le PLU intercommunal
D'autres compétences peuvent être proposées au transfert, à savoir :
 - le tourisme, en regroupant toutes les informations au sein de l'Office de tourisme de La Roche-sur-Foron
 - l'accueil périscolaire des écoles maternelles
 - la gestion et l'entretien des eaux pluviales, fossés et ruisseaux
 - la voirie, etc.
- Suite à la réunion de présentation du PLUi par le Président et les services de la CCPR aux membres du Conseil le 29 septembre dernier, Monsieur le Maire demande que la municipalité se positionne sur la volonté ou non d'élaborer ce document rapidement.

Il est rappelé que ce document d'urbanisme sera applicable à l'échelle intercommunale et aura pour objectif de donner plus de cohérence à l'aménagement et à l'urbanisme du territoire du Pays Rochois.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal ont approuvé le principe de participer à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de la Communauté de communes.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON – SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Une réflexion est en cours concernant le partage du temps de travail de Didier et Jean-Michel entre les communes d'Arenthon et de St-Pierre-en-Faucigny, ainsi que la gestion des astreintes entre les deux agents.
- Une réunion du Conseil syndical est fixée le 09 octobre à 17h30 en Mairie.

DIVERS

- ↳ Monsieur le maire expose au Conseil que conformément à l'obligation qui lui incombe, il a procédé au récolement des archives communales.
En tant que 1er magistrat de la commune, il est responsable des archives.
Un procès-verbal de récolement a été établi, et une copie a été transmise au service des archives du Conseil Général de la Haute-Savoie
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune est désormais propriétaire des propriétés ROULLEAU-ROSNOBLET situées au 14 Route de Bonneville, suite à l'exercice du droit de droit de préemption, dans l'objectif de sécuriser le carrefour Route de Bonneville et Route de Lanovaz et de réaménager à terme la place du chef-lieu.
Monsieur le Maire demande au Conseil si les conseillers souhaitent démolir uniquement la première maison ou les deux, sachant que la seconde comprend un hangar appartenant à Monsieur Camille SAUTHIER.
Etant donné que le hangar de Monsieur SAUTHIER ne pourra pas être conservé en cas de démolition de la deuxième habitation, les conseillers ont décidé de ne démolir pour l'instant que la première maison.
La démolition devrait avoir lieu durant l'hiver. Monsieur le Maire rappelle que la moitié du coût de la démolition sera prise en charge par le Conseil Général de la Haute-Savoie.
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Richard TISSOT souhaite louer le terrain que la Commune a acheté à la famille TRONCHET situé en-dessous de l'école.
Monsieur le Maire propose de le laisser exploiter et entretenir le terrain gracieusement, et Monsieur TISSOT doit faire un courrier pour s'engager à rendre le terrain si la Commune en avait besoin. A l'unanimité, cette proposition a été approuvée par le Conseil.
- ↳ Monsieur le Maire énonce qu'il convient de trouver un emplacement pour l'installation d'un abri bus Route de Fessy. En 2008, une convention n'avait pas été signée avec la famille WEISS car la CCPR estimait qu'il n'y avait pas assez d'enfants dans ce secteur.
Un courrier va être envoyé à la CCPR pour demander l'installation d'un abribus sur la Route de Fessy.

DATES A RETENIR

- ✓ **Mardi 07 Octobre à 17h30 à la CCPR: Commission Finances**
- ✓ **Mercredi 08 Octobre à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Aménagement du village – PLU**
- ✓ **Jeudi 09 Octobre à 9h30 en Mairie : Réunion avec l'inspectrice de l'Education Nationale Mme MATERA**
- ✓ **Jeudi 09 Octobre à 17h30 en Mairie : Réunion du Conseil syndical du Syndicat d'eau**
- ✓ **Jeudi 09 Octobre à 19h00 à la salle communale : Réunion publique d'information sur la nouvelle organisation des rythmes scolaires à destination des parents d'élèves**
- ✓ **Jeudi 09 Octobre à 20h30 à la salle des associations de Scientrier : Réunion de préparation du Téléthon**
- ✓ **Vendredi 10 Octobre à 18h30 au Grand-Bornand : Congrès des maires ruraux**
- ✓ **Lundi 13 Octobre à 9h30 en Mairie : Réunion de présentation de l'Entente départementale de la démoustication par les services du Conseil Général**
- ✓ **Mardi 14 Octobre à 18h30 en Mairie : Réunion de la Commission Travaux Bâtiments**
- ✓ **Mardi 14 Octobre à 20h00 en Mairie : Réunion du Conseil d'école (Maryline et Chantal)**
- ✓ **Mardi 21 Octobre à 18h30 en Mairie : Réunion de la Commission Culture / Bibliothèque**
- ✓ **Mercredi 22 Octobre : Sortie des anciens**
- ✓ **Jeudi 23 Octobre à 17h30 à la CCPR: Commission Finances**
- ✓ **Vendredi 24 Octobre à 14h30 à l'ENILV à La Roche/Foron : Réunion de l'union départementale des CCAS**
- ✓ **Mardi 28 Octobre à 20h00 à St-Laurent : Conseil communautaire**
- ✓ **Mardi 28 Octobre à 20h00 en Mairie : Réunion avec les associations pour élaborer le calendrier des manifestations 2015**
- ✓ **Jeudi 30 Octobre à 18h00 en Mairie : Commission Gestion du patrimoine communal Réunion avec EPF pour la gestion des futurs appartements du bâtiment de la micro-crèche**
- ✓ **Samedi 1^{er} Novembre à 9h15 au cimetière : Cérémonie de la Toussaint**
- ✓ **Lundi 03 Novembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal**

- ✓ **Mardi 11 Novembre à 10h30 : Commémoration de l'armistice de la 1ère Guerre Mondiale**
- ✓ **Jeudi 13 Novembre à 12h00 : Repas des anciens combattants**
- ✓ **Jeudi 13 Novembre à 20h00 en Mairie : Réunion avec les riverains du Lotissement d'Andey**
- ✓ **Jeudi 11 Décembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal + Repas**
- ✓ **Vendredi 16 Janvier à 19h00 à la Maison des Associations : Cérémonie des voeux**

INTERVENTION DE L'AUDITOIRE

Monsieur Camille SAUTHIER a demandé au Conseil si la Commune est au courant d'un projet immobilier sur ses terrains. Monsieur le Maire informe qu'aucun projet n'a été déposé en Mairie et rappelle que pour réaliser un projet sur le secteur du chef-lieu, il faut que tous les propriétaires vendent leurs terrains, afin de réaliser une opération d'ensemble.

Séance levée à 22h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAUL-FUTY

Le Maire,
Alain VELLUZ



Affiché le 04 Novembre 2014.